



REGLEMENT - 9ème édition 24 heures VTT de La Valière - du samedi 23 au dimanche 24 juin 2012

Site internet : www.vttpaysdevitre.org

Email contact : info@vttpaysdevitre.org

COMPOSITION DES EQUIPES

Catégories [Code]	Solitaire* [S1]	En relais de 4 [R4]	En relais de 6 [R6]
Masculine	1 homme	4 hommes	6 hommes
Féminine	1 femme	4 femmes	6 femmes
Mixte		2 hommes + 2 femmes	3 hommes + 3 femmes
Hors catégorie		Nombre d'hommes différent du nombre de femmes	

Age minimum : 16 ans le jour de l'épreuve. Accord du tuteur légal obligatoire pour les mineurs. Présence obligatoire d'au moins 2 adultes dans l'équipe. Un mineur ne peut participer à la solitaire.

* : Un contrôle médical à mi-course sera effectué obligatoirement. Un barnum réservé aux solitaires sera installé près de la zone de relais pour y déposer votre nécessaire de ravitaillement.

INSCRIPTIONS Les frais de participation s'élèvent à **39€uros** par concurrent, (Au total : 39€ pour la solitaire (**catégorie limitée à 25**) / 156€ pour équipe en relais de 4 / 234€ pour équipe en relais de 6). Pour bénéficier d'une réduction de tarif (-2€ par concurrent), vous pouvez saisir le bulletin d'inscription sur notre site internet et ensuite nous le poster avec le dossier complet. Ce montant comprend les frais d'organisation, le repas chaud du samedi soir. Toute inscription postée après le 28 mai 2012 sera **majorée de 5 €uros par concurrent**. Merci de bien calculer votre règlement car aucun remboursement ne sera fait en cas de trop payé. Aucun autre ravitaillement ne sera fourni, vous êtes en autonomie complète. La plaque de cadre personnalisée et le tee-shirt vous seront offerts. A payer par chèque à l'ordre de « VTT Pays de Vitré » et envoyer à l'adresse suivante :

Jérôme LOUIN / 14, square du Poitou 35370 Argentré du Plessis

Tél.: **06.75.80.88.73** (Appeler entre 18h et 20h. Nous ne répondons pas aux messages laissés sur le répondeur.)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE. Un dossier complet est composé des pièces suivantes :

• un bulletin d'inscription. Tous les champs équipés d'une * doivent être remplis. Bulletin lisible si rempli manuellement.

• un certificat médical par concurrent effectué après le 24 juin 2011. Les licences à caractère sportif sont acceptées avec l'indication de la date de la visite médicale.

• 1 seul chèque du montant global de l'engagement. Pas de paiement en liquide.

Nous refuserons l'envoi du dossier par une voie autre que postale. Tout doit être envoyé dans une seule et même enveloppe.

Une liste des équipes inscrites et refusées (avec motif du refus) est consultable sur notre site internet.

Un accusé de réception d'inscription sera envoyé au capitaine de chaque équipe au maximum dans les 15 jours suivant la réception du dossier complet. **La date limite des inscriptions est fixée le 5 juin 2012 (Cachet de la poste faisant foi)**. En cas d'annulation de l'épreuve (Cas de force majeure), le remboursement de l'inscription sera effectué en partie. Un pourcentage de 80% du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation dans ce cas. Tout désistement devra nous être signalé avant le 15 mai 2012 et entraînera un remboursement de 50% du montant payé. En cas de changement de concurrent, merci de nous transmettre l'ensemble des coordonnées obligatoires présentes sur le bulletin d'inscription. **Un changement du nombre d'équipiers après le 18 juin 2012 se verra attribué une majoration de 15 €uros par équipe.**

BIVOUAC Dans le but de gérer au mieux l'emplacement des équipes dans le bivouac, certaines informations vous sont demandées sur le bulletin d'inscription :

• si vous souhaitez être placée près d'une autre équipe, indiquer sur le bulletin d'inscription le nom de l'équipe voisine (notion de regroupement d'équipes).

• si vous n'avez pas à planter de tente(s), une zone en dur (sans herbe) est ouverte dans le bivouac. Si cette zone (superficie limitée) vous intéresse, l'indiquer sur le bulletin d'inscription.

• indiquer également sur le bulletin d'inscription, la composition complète de votre bivouac (nombre de tentes, de caravanes, de camping car ou autres).

• si vous souhaitez installer votre bivouac le vendredi (ouvert entre 18h et 20h), veuillez l'indiquer sur le bulletin d'inscription.

Chaque équipe dispose d'une superficie en fonction de sa catégorie d'équipe et en fonction de regroupement avec d'autres équipes. La superficie de base est de 25m² pour un solitaire et 12.5m² par concurrent pour les autres catégories d'équipes (Voir tableau de gauche ci-dessous). La superficie de base change pour les équipes regroupées (Voir tableau de droite ci-dessous). Exemple : Regroupement d'une équipe de 6 avec un solitaire. Cela fait 7 concurrents regroupés donc 11m² par concurrent, la superficie fait donc 77m² au total.

La superficie totale de votre bivouac (y compris les équipes regroupées) sera indiquée sur la liste des inscrits 3 semaines avant l'épreuve.

Catégorie d'équipe	Superficie
Solitaire	25m ²
En relais de 4	50m ²
En relais de 6	75m ²

Regroupement	Superficie
2 solitaires regroupés	35m ² au total
3 solitaires regroupés	45m ² au total
De 4 à 6 concurrents regroupés	12.5m ² / concurrent
7 concurrents regroupés	11m ² / concurrent
A partir de 8 concurrents regroupés	10m ² / concurrent

En cas de grosses intempéries, la superficie de votre bivouac peut être réduite.

Le bivouac ne dispose d'aucun branchement électrique. Les seuls points d'eau sont ceux des sanitaires du site. **Attention ! Pour des raisons de sécurité, les groupes électrogènes, feux et barbecues sont strictement interdits. Tout matériel bruyant doit être arrêté la nuit. Aucun véhicule ne doit se trouver en dehors de votre espace réservé dans le bivouac.**

PARCOURS Le parcours est tracé en milieu naturel et la progression se fait uniquement en VTT et comporte un certain nombre de contrôles de passages qui doit être obligatoirement passé. Le parcours pouvant emprunter momentanément des axes goudronnés, les équipes devront respecter en priorité le code de la route et les consignes des commissaires de course lorsque les conditions de sécurité l'exigeront. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si les conditions de sécurité l'exigent (circulation, autorisation temporaire ou toute raison qu'elle jugera importante). Les équipes doivent se conformer au parcours tracé. Tout au long de l'épreuve, les équipiers devront respecter le site traversé et sont priés de ne pas abandonner de détritux en dehors des sacs prévus à cet effet.

DOSSIER D'EQUIPE A chaque équipe sera remis, le samedi matin, un dossier d'équipe comprenant :

- une plaque de cadre à installer sur le guidon de chaque VTT (1 par concurrent),
- une plaque de selle à installer en-dessous de la selle (1 par concurrent),
- une plaque de relais (1 par équipe),
- un bon pour le repas du samedi soir (1 par concurrent),
- bon(s) éventuel(s) de repas du samedi soir (payés à l'inscription) pour les accompagnateurs.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL OBLIGATOIRE Casque à coque rigide / Vélo Tout Terrain roues 26 et 29 pouces (Vélo tandem non autorisé) / Lumières devant et derrière (pour la nuit)

CHRONOLOGIE DE L'ÉPREUVE

Samedi de 8h30 à 12h : Accueil des participants, retrait du dossier d'équipe au Moulin de la Haie - Barrage de La Valière (Vitré / Erbrée) et installation du Bivouac. **ATTENTION ! Le portail du site sera fermé à 12h. Après cet horaire, les concurrents arrivant en retard devront accéder à leur bivouac à pied.**

Samedi à 14h30 : Briefing des concurrents.

Samedi à 15h : Départ de l'épreuve.

Samedi de 19h à 21h30 : Restauration sur place pour les participants et accompagnateurs (Repas chaud). **Ne seront servis que les repas payés lors de l'inscription ! !**

Dimanche à 15h : Arrivée après 24 heures et quelques coups de pédales plus tard.

Dimanche à 16h : Remise des récompenses aux premières équipes classées par catégorie et distribution des lots (1 Tee shirt à chaque concurrent !)

CHRONOMETRAGE ET PENALITE Le chronomètre sera déclenché au départ de l'épreuve à 15h le samedi et arrêté à 15h le dimanche. **Tout tour entamé doit être terminé dans le sens de course (Changement d'équipier interdit).**

L'organisation se réserve le droit d'attribuer des pénalités de 45minutes dans les cas suivants :

- * Un passage de relais devra s'effectuer entre le concurrent arrivant et le concurrent partant sans l'intervention d'une tierce personne sinon pénalité.
- * A chaque départ de nuit, tout concurrent doit avoir un éclairage avant/arrière en état de marche sinon pénalité.

RESPONSABILITE L'organisation décline toute responsabilité :

- * en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent,
- * en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité spécifiques
- * en cas de vol ou de perte d'objets ou de matériel confié à sa garde ou déposés dans ses locaux ou sur le bivouac.

Tout équipe abandonnant et ce pour quelques raisons que ce soit, se doit d'en avvertir l'organisation sous peine de se voir refuser son inscription lors des éditions ultérieures. Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accident.

CAUSES DE MISES HORS COURSE

- * **tout concurrent surpris hors du tracé du parcours entraînera la disqualification sur-le-champ de l'équipe,**
- * le non respect des consignes de course et/ou du règlement,
- * l'utilisation de moyen de déplacement non autorisé,
- * le changement d'un équipier par une tierce personne pendant l'épreuve ou pendant 1 tour entamé,
- * le non respect des consignes liées au respect de l'environnement,
- * le non respect du port du casque pendant l'épreuve,
- * tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un membre d'une autre équipe,
- * toute infraction envers les membres de l'organisation,
- * absence de plaque de cadre sur le guidon du VTT ou de plaque de selle,
- * tout concurrent circulant en sens inverse de la course,
- * le changement de vélo sur 1 tour entamé, vous êtes en autonomie mécanique complète sur le circuit,
- * tout autre événement que l'organisation jugera important.